

# **Pourquoi l'arbitrage ?**

## **Introduction à la pratique de l'arbitrage**

### **D. LA PRATIQUE DE L'ARBITRAGE PAR L'AVOCAT**

**Ecole Régionale des Avocats du Grand-Est (E.R.A.G.E.)**  
**Strasbourg, le 8 décembre 2017**

**Prof. Jochen BAUERREIS**

Avocat & Rechtsanwalt

Avocat spécialisé en droit de l'arbitrage

Avocat spécialisé en droit international et de l'UE

Maître de Conférences (Univ. Strasbourg) & Professeur honoraire (Univ. Freiburg i.Br.)

## Plan du séminaire

**A. Le rôle de l'arbitrage dans le système des « MARC »**

**B. Aperçu du droit français de l'arbitrage**

**C. Les spécificités de l'arbitrage institutionnel**

**D. La pratique de l'arbitrage par l'avocat**

**E. Actualités en matière de droit de l'arbitrage**

## Plan de la partie D

- **Rédaction de la clause compromissoire**
- **Représenter un client dans le cadre d'une procédure arbitrale**
- **Exercer la fonction d'arbitre**

## Rédaction de la clause compromissoire

- **Clauses types de la CCI (Chambre de Commerce Internationale de Paris) (1)**
- **Clauses types de l'AFA (Association Française d'Arbitrage) (2)**
- **Clauses types du CMAP (Centre de médiation et d'arbitrage de Paris) (3)**
- **Clauses types de la CEA (Cour Européenne d'Arbitrage) (4)**
- **Clause type de Swiss Chambers Arbitration Institution (5)**
- **Clause type de la LCIA (London Court of International Arbitration) (6)**
- **Clause type de la DIS (Deutsche Institution für Schiedsgerichtsbarkeit) (7)**
- **Clause type du VIAC (Vienna International Arbitral Center) (8)**

## Rédaction de la clause compromissoire

- **Clause type de la CCIG (Chambre de Commerce Internationale de Genève) (9)**
- **Clauses types de la AAA (American Arbitration Association) (10)**
- **Clause type de la CIETAC (China International Economic and Trade Arbitration Commission) (11)**
- **Clause type de la SCC (Arbitration Institute of the Stockholm Chamber of Commerce) (12)**
- **Clause d'arbitrage *ad hoc* (13)**
- **Clause optionnelle (compromissoire ET attributive de juridiction) (14)**
- **Clause complète combinant négociation encadrée / médiation / option entre arbitrage (clause compromissoire) et justice étatique (clause attributive de juridiction) (15)**

## **(1) Clauses types de la CCI**

**a) Clause compromissoire simple**

**b) Clause combinant arbitrage et médiation**

## (1) Clauses types de la CCI

### a) Clause compromissoire simple

*« Tous différends découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci seront tranchés définitivement suivant le règlement d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à ce règlement. »*

*« Tous différends découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci seront tranchés définitivement suivant le Règlement d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à ce Règlement. Les Dispositions relatives à l'arbitre d'urgence ne s'appliqueront pas. »*

Les parties peuvent préciser :

- Le nombre d'arbitres
- Le lieu et la langue de l'arbitrage
- La loi applicable au fond du litige

## (1) Clauses types de la CCI

### b) Clause combinant arbitrage et médiation

*« (x) En cas de différend résultant du présent contrat ou s'y rapportant, les parties soumettent en premier lieu le différend à la procédure prévue par le Règlement de médiation de la CCI. L'introduction de la procédure prévue par le Règlement de médiation de la CCI ne fera pas obstacle à l'introduction par l'une ou l'autre des parties d'un arbitrage conformément à la sous-clause (y) ci-dessous.*

*(y) Tous différends découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci seront tranchés définitivement suivant le Règlement d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à ce Règlement. »*



## (1) Clauses types de la CCI

### b) Clause combinant arbitrage et médiation

Variante : « En cas de différend résultant du présent contrat ou s'y rapportant, les parties soumettent en premier lieu le différend à la procédure prévue par le Règlement de médiation de la CCI. Si le différend n'a pas été réglé dans le cadre dudit Règlement dans un délai de [45] jours suivant le dépôt de la demande de médiation ou dans tout autre délai dont les parties peuvent convenir par écrit, le différend sera ensuite tranché définitivement suivant le Règlement d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à celui-ci. »

## **(2) Clauses types de l'AFA**

**a) Clause compromissoire simple**

**b) Clause combinant arbitrage et médiation**

## (2) Clauses types de l'AFA

### a) Clause compromissoire simple

*« Les différends ou litiges qui viendraient à se produire en suite ou à l'occasion du présent contrat seront résolus par voie d'arbitrage, conformément au Règlement de l'Association Française d'Arbitrage (1) que les parties déclarent accepter. »*

## (2) Clauses types de l'AFA

### **b) Clause combinant arbitrage et médiation**

*« Les différends qui viendraient à se produire à propos du présent contrat seront soumis à la médiation conformément au Règlement de médiation de l'Association Française d'Arbitrage (1). À défaut d'être parvenues à un accord dans les six mois de la nomination du médiateur, les parties conviennent d'avoir recours à l'arbitrage conformément au Règlement de l'Association Français d'Arbitrage. »*

## **(3) Clauses types du CMAP**

**a) Clause compromissoire simple**

**b) Clause combinant arbitrage et médiation**

## (3) Clauses types du CMAP

### a) Clause compromissoire simple

*« Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat, seront soumis à l'arbitrage conformément au règlement d'arbitrage du CMAP auquel les parties déclarent adhérer »*

## (3) Clauses types du CMAP

### b) Clause combinant arbitrage et médiation

*« Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat, seront soumis au règlement de médiation et, en cas d'échec de celle-ci, au règlement d'arbitrage du CMAP auxquels les parties déclarent adhérer. »*

## **(4) Clauses types de la CEA**

**a) Clause compromissoire simple**

**b) Clause combinant arbitrage et médiation**



## (4) Clauses types de la CEA

### a) Clause compromissoire simple

*« Tous litiges relatifs au présent contrat seront réglés suivant le règlement d'arbitrage avec instance arbitrale de second degré - sauf si cela est interdit par la loi procédurale applicable - en vigueur à la date du dépôt de la requête, de la Cour Européenne d'Arbitrage attachée au Centre Européen d'Arbitrage ayant son siège à Strasbourg - et le règlement intérieur de la Cour dont l'adhésion à la présente clause vaut acceptation*

*par un arbitre\* par trois arbitres\* -qui sera/ont désigné/s conformément aux dispositions dudit règlement.*

*Lieu de l'arbitrage : ...*

*Langue de la procédure : ...*

*Règles de droit applicables au fond : ...*

*\*Mentionner dans la clause le nombre d'arbitres souhaité. »*

## (4) Clauses types de la CEA

### b) Clause compromissoire combinant arbitrage et médiation

*« Tous litiges relatifs au présent contrat feront l'objet d'une procédure de médiation conduite par un médiateur unique qui sera nommé et qui procédera conformément au règlement de médiation de la Cour Européenne d'Arbitrage ayant son siège à Strasbourg, en vigueur à la date du dépôt de la requête en médiation.*

*Le procès verbal de médiation aboutie vaudra transaction entre les parties, prévenant une contestation à naître ou mettant fin à une contestation née. Il permettra aux parties de requérir l'exécution forcée des obligations réciproquement assumées par toute voie de droit appropriée.*

*Tous litiges qui ne soient pas conclus par une médiation aboutie seront réglés suivant le règlement d'arbitrage (avec instance arbitrale de second degré), sauf si cela est interdit par la loi procédurale applicable, en vigueur à la date du dépôt de la requête, de la Cour Européenne d'Arbitrage - attachée au Centre Européen d'Arbitrage ayant son siège à Strasbourg - et le règlement intérieur de la Cour dont l'adhésion à la présent clause vaut acceptation*

*Par un arbitre unique qui sera désigné conformément aux dispositions dudit règlement.*

*Lieu de l'arbitrage : ...*

*Langue de la procédure : ...*

*Règles de droit applicables au fond : ... »*

## (5) Clause type de la Swiss Chambers Arbitration Institution

*« Tous litiges, différends ou prétentions nés du présent contrat ou se rapportant à celui-ci, y compris la validité, la nullité, la violation, ou la résiliation du contrat, seront tranchés par voie d'arbitrage conformément au Règlement suisse d'arbitrage international de la Swiss Chambers' Arbitration Institution en vigueur à la date à laquelle la notification d'arbitrage est déposée conformément à ce Règlement.*

*Le nombre d'arbitres est fixé à ... ("un", "trois", "un ou trois");*

*Le siège de l'arbitrage sera ... (nom d'une ville en Suisse, à moins que les parties conviennent d'une ville dans un autre pays);*

*L'arbitrage se déroulera en ... (insérer la langue désirée). »*

## (6) Clause type de la LCIA

*“Any dispute arising out of or in connection with this contract, including any question regarding its existence, validity or termination, shall be referred to and finally resolved by arbitration under the LCIA Rules, which Rules are deemed to be incorporated by reference into this clause.*

*The number of arbitrators shall be [one/three].*

*The seat, or legal place, of arbitration shall be [City and/or Country].*

*The language to be used in the arbitral proceedings shall be [ ].*

*The governing law of the contract shall be the substantive law of [ ].”*

## (7) Clause type de la DIS

*« Tous différends découlant du présent contrat ou relatifs à sa validité seront définitivement tranchés conformément au Règlement d'Arbitrage de l'Institut Allemand de l'Arbitrage (DIS) sans recourir aux juridictions étatiques ordinaires. »*

## (8) Clause type du VIAC

*“All disputes or claims arising out of or in connection with this contract including disputes relating to its validity, breach, termination or nullity shall be finally settled under the Rules of Arbitration and Conciliation of the International Arbitral Centre of the Austrian Federal Economic Chamber in Vienna (Vienna Rules) by one or three arbitrators appointed in accordance with the said Rules.”*

## (9) Clause type de la CCI

*« Tous litiges, différends ou prétentions nés du présent contrat ou se rapportant à celui-ci, y compris la validité, la nullité, la violation, ou la résiliation du contrat, seront tranchés par voie d'arbitrage conformément au Règlement suisse d'arbitrage international de la Swiss Chambers' Arbitration Institution en vigueur à la date à laquelle la notification d'arbitrage est déposée conformément à ce Règlement.*

*Le nombre d'arbitres est fixé à ... ["un", "trois", "un ou trois"] ;*

*Le siège de l'arbitrage sera ... [Genève ou toute autre ville en Suisse, à moins que les parties conviennent d'une ville dans un autre pays] ;*

*L'arbitrage se déroulera en ... [insérer la langue désirée]. »*

## **(10) Clauses types de la AAA**

**a) Clause compromissoire simple**

**b) Clause combinant arbitrage et médiation**



## (10) Clauses types de la AAA

### a) Clause compromissoire simple

*“Any controversy or claim arising out of or relating to this contract, or the breach thereof, shall be settled by arbitration administered by the American Arbitration Association in accordance with its Commercial [or other] Arbitration Rules [including the Optional Rules for Emergency Measures of Protection], and judgment on the award rendered by the arbitrator(s) may be entered in any court having jurisdiction thereof.”*

## (10) Clauses types de la AAA

### b) Clause combinant arbitrage et médiation

*« Tout litige ou demande découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci ou avec son inexécution, sera résolu par voie d'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage international de l'International Centre for Dispute Resolution. Une fois la demande d'arbitrage déposée, les parties conviennent qu'elles chercheront à résoudre tout différend ou revendication découlant du présent contrat ou ayant un rapport avec celui-ci, ou avec son inexécution ou violation, par le biais d'une procédure de médiation administrée par le International Centre for Dispute Resolution selon son Règlement de médiation internationale. Cette médiation se déroulera simultanément à la procédure d'arbitrage et ne constitue pas une condition suspensive pour une quelconque étape de ladite procédure d'arbitrage. »*

## (11) Clause type de la CIETAC

*“Any dispute arising from or in connection with this Contract shall be submitted to China International Economic and Trade Arbitration Commission (CIETAC) for arbitration which shall be conducted in accordance with the CIETAC's arbitration rules in effect at the time of applying for arbitration. The arbitral award is final and binding upon both parties.”*

## (12) Clause type de la SCC

*« Tout litige, controverse ou réclamation découlant du présent contrat ou se rapportant au présent contrat ou à une contravention au présent contrat, à sa résolution ou à sa nullité, sera tranché par voie d'arbitrage conformément au Règlement d'Arbitrage de l'Institut d'Arbitrage de la Chambre de Commerce de Stockholm. »*

## (13) Clause d'arbitrage *ad hoc*

- **Rédaction de la clause compromissoire**
  - Siège du tribunal d'arbitral
  - Désignation des arbitres (identité, nombre, mode de désignation)
  - Langue de procédure et de sentence
  - Loi de procédure
  - Loi substantielle (règles de droit) vs. amiable composition
  - Délai d'arbitrage
  - Renonciation au recours en annulation

## (13) Clause d'arbitrage *ad hoc*

- **Clause type**

*« Tout litige, différend ou réclamation né du présent contrat ou se rapportant au présent contrat, ou à son inexécution, à sa résolution ou à sa nullité, sont soumis à un tribunal arbitral ad hoc, composé d'un arbitre unique/de (nombre impaire) membres.*

*Pour composer le tribunal arbitral, chaque partie désignera un arbitre et les arbitres ainsi désignés choisiront un président.*

Variante : *L'arbitre unique (ou : Les trois arbitres) est (ou : sont) choisi(s) d'un commun accord par les parties.*

Variante : *L'arbitre unique (ou : les trois arbitres) est (ou : sont) désigné(s) par (indiquer le président d'une juridiction, d'un ordre professionnel, etc.). (...)*

Variante : *Le tribunal arbitral sera composé de Monsieur/Madame X demeurant... (identifier les arbitres le plus précisément possible), de Monsieur/madame X... et de Monsieur/Madame X... (prévoir les modalités de désignation des arbitres en cas de refus de ceux nommés par la clause).*

Eventuellement si l'arbitrage est interne : *Toute difficulté survenant lors de la mise en œuvre de la présente clause ou pendant le déroulement de la procédure arbitrale sera résolue par le président du Tribunal de grande instance/Tribunal de commerce de (désigner un tribunal).*

*Le siège du tribunal arbitral est fixé à (indiquer une ville) (...)*

## (13) Clause d'arbitrage *ad hoc*

- **Clause type (suite)**

*(...) Les arbitres devront trancher la totalité du différend à eux soumis X mois après que le dernier d'entre eux aura accepté sa mission.*

*Si l'arbitrage est international : La procédure sera suivie par le tribunal arbitral en langue (indiquer une langue) et sera régie par la loi de (indiquer un pays).*

*Variante : La procédure sera suivie par le tribunal arbitral en langue (indiquer une langue) et sera régie par le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI.*

*Si l'arbitrage est international : La sentence sera rendue en langue (indiquer une langue).*

*Si l'arbitrage est international : les arbitres trancheront le litige par application de la loi de (indiquer un pays) / Les arbitres statueront comme amiables compositeurs.*

*Eventuellement, si l'arbitrage est international : La sentence rendue par les arbitres ne pourra pas faire l'objet d'un recours en annulation.*

*Si l'arbitrage est interne : La sentence rendue par les arbitres ne pourra pas faire l'objet d'un appel / Les parties se réservent le droit de faire appel de la sentence. »*

## **(14) Clause optionnelle (compromissoire ET attributive de juridiction)**

*« Tout litige découlant du présent contrat ou se rapportant au présent contrat, à sa résolution ou à sa nullité, sera tranché par voie d'arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage (choisir le règlement d'arbitrage).*

*Par dérogation au premier alinéa, chaque partie en sa qualité de demanderesse est habilitée à opter pour une saisine des tribunaux étatiques au lieu et place d'un tribunal arbitral. »*



## (15) Clause complète combinant négociation encadrée / médiation / option entre arbitrage (clause compromissoire) et justice étatique (CAJ)

“E.1.        *Negotiation – Mediation – Arbitration & Jurisdictional Venue*

E.1.1       *Negotiation clause*

*With respect to all disputes arising out of or in connection with the contractual relationship, **A** and **B** commit to first work together to seek to resolve the dispute amicably through negotiation pursuant to the procedure as defined in sec. (2).*

*The negotiation as defined in sec. (1) will proceed as follows: the Party initiating the negotiation will set out its alleged rights and demands as well as any proof and legal justification in a written statement. The other Party will have 30 (thirty) days to respond in writing. This exchange may be followed by a first meeting at the place of business of the “defendant” Party. Should a further meeting become necessary, it will take place at the place of business of the “claimant” party. Both parties shall bear their respective costs (legal fees etc.). If no solution is found and no transactional protocol signed within ninety (90) days starting from the first written statement being handed out, either Party may initiate mediation proceedings as set out in E.1.2 below or refer the dispute to arbitration, or – in the case of **A** - the competent court as set out in E.1.3 below (...)*

## **(15) Clause complète combinant négociation encadrée / médiation / option entre arbitrage (clause compromissoire) et justice étatique (CAJ) (suite)**

(...) E.1.2                      *Mediation*

*All disputes arising out of or in connection with the contractual relationship that have not been resolved by mutual negotiation pursuant to E. 1.1., mediation proceedings may be conducted pursuant to the Mediation Rules of the German Institution of Arbitration (DIS). The place of mediation is (XXX) and the language of the mediation proceedings is English, unless the parties choose to conduct the mediation proceedings in German or French (...)*

## (15) Clause complète combinant négociation encadrée / médiation / option entre arbitrage (clause compromissoire) et justice étatique (CAJ) (suite)

(..) E.1.3. Arbitration & Jurisdictional Venue

*(1) All disputes arising out of or in connection with this contractual relationship that have not been resolved by mutual negotiation pursuant to E. 1.1 shall be finally settled in accordance with the Arbitration Rules of the German Institution of Arbitration (DIS) by a sole arbitrator without recourse to the ordinary courts of law. The place of arbitration is (XXX) and the language of the arbitral proceedings is English, unless the parties choose to conduct the arbitral proceedings in German or French.*

*(2) A reserves the right to decide, on its sole discretion, to bring any dispute as defined in sec. (1) not before the arbitral tribunal but before the ordinary courts of law having jurisdictional venue either at A's headquarters or the B's place of business".*

## Représenter un client dans un arbitrage

- **Dépôt de la requête**
- **Proposition et désignation de l'arbitre**
- **Conclusion de l'acte de mission**
- **Rédaction des mémoires**

## La fonction d'arbitre

- **Déclaration d'indépendance et acceptation de mission**
- **Rédaction d'un acte de mission**
  - Identification du litige
  - Eléments factuels, juridiques et procéduraux incontestés
  - Eléments factuels, juridiques et procéduraux contestés
  - Définition des questions juridiques
  - Définition des demandes
  - Définition des preuves
  - Calendrier procédural
- **Rédaction de la sentence (partielle – définitive – accord)**

**Merci pour votre attention !**